



Des Malts Belges qui Rendent Vos Bières Si Spéciales

SPÉCIFICATION

CHÂTEAU MUNICH LIGHT® Année de récolte 2020

Paramètre	Unité	Min	Max
Humidité	%		4.5
Extrait fine mouture (matière sèche)	%	80.0	
Différence fine-grosse	%		2.5
Coloration du moût	EBC(Lov.)	13.0 (5.4)	17.0 (6.9)
Protéines totales (base sèche)	%		11.5
Protéines solubles	%	3.5	4.9
Indice Kolbach	%	37.0	49.0
Viscosité	cp		1.6
Pouvoir diastatisque	WK	150	
Friabilité	%	80.0	
Grains entiers	%		2.5
Filtration			Normale
Temps saccharification	min		15

Caractéristiques

Malt belge spécial de type Munich. Touraillé jusqu'à 100 - 105°C.

Particularités

Un malt riche et doré. Intensifie légèrement la coloration vers une belle couleur orange-doré. Donne à certaines bières un arôme prononcé de grains et de malt, sans nuire à la stabilité de la mousse et au corps. En petites quantités, en combinaison avec le malt Château Pilsen 2RP, ce malt est utilisé dans la production des bières claires pour affiner la saveur de malt et obtenir une couleur plus riche. Renforce le goût des bières de caractère.

Usage

Bières Pale Ale, ambrées, brunes, fortes et foncées, Bocks. Mélange recommandé : jusqu'à 60%.

Stockage et délai de dépôt

Le malt doit être stocké dans un espace propre, frais (< 22 °C), sec (< 35 HR %) et sans infestation. Pour les meilleurs résultats, nous recommandons d'utiliser tous les produits concassés dans les 3 mois et tous les produits en grains entiers dans les 24 mois qui suivent la production. Les malts qui ne sont pas stockés de manière appropriée peuvent perdre de la fraîcheur et de la saveur.

Emballage

Vrac ; vrac container ; sacs (25kg, 50kg) ; big bags (400 – 1250kg).

IMPORTANT

Nous assurons pour tous nos malts une traçabilité à 100% du champ d'orge à travers le maltage jusqu'à livraison selon Le Règlement (CE) n° 178/2002 concernant la traçabilité des denrées alimentaires.

Tous nos malts sont fabriqués selon la méthode de maltage traditionnel durant 8 à 10 jours d'où une solide garantie de haute

modification des grains et de la qualité supérieure des malts Premiums.

Nos malts sont fabriqués en stricte conformité avec la Législation concernant l'utilisation d'OGM, qui interdit la production de malt obtenu à partir d'orge génétiquement modifiée au sein de la Communauté européenne (Règlement (CE) n° 1829/2003).

Notre production est en stricte conformité avec les normes HACCP (Hazard Analyses of Critical Control Points) en vigueur et notre système de qualité est basé sur L'ISO 22000.

Nos malts ne dépassent pas les valeurs limites de taux admissibles des pesticides, herbicides, mycotoxines et nitrosamines, selon les normes de l'UE et Internationales.

Les livraisons de nos malts sont effectuées exclusivement par des transporteurs certifiés GMP.

Sur notre site Internet www.malterieduchateau.com vous pouvez visualiser et imprimer les bulletins d'analyses du malt fourni.

Siège administratif : Chemin du Couloury 1, 4800 Lambermont, Belgique

Site de production : Rue de Mons 94, 7970 Beloeil, Belgique

Tél.: + 32(0)87662095; Fax: +32(0)87352234; info@castlemalting.com; www.malterieduchateau.com

RPM Tournai 79754; TVA : BE.455013439; IBAN : BE11 3700 9054 5648; BIC : BBRUBEBB